

Bulletin départemental des écoles

2009/1
janvier 2009

SOMMAIRE

Informations administratives

- Stage préparant au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée – année 2009-2010
- Stage de préparation au diplôme d'état de psychologue scolaire – année 2009-2010
- Allègement de service – année scolaire 2009-2010
- Demande de disponibilité – année scolaire 2009-2010
- Précompte de grève
- Stage de préparation au CAPA-SH – année scolaire 2009-2010

Informations pédagogiques

- Communiqué du conseiller pédagogique en EPS

Divers

- Communiqué du Crédit mutuel : 39^e concours international de dessins Eurojeunes 2009

Rappel suite à la parution du 16 décembre 2008 sur le site IA 89

Stage préparant au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée Année 2009-2010

Références

- ✓ arrêté du 19 février 1988 modifié par l'arrêté du 9 janvier 1995
- ✓ Note de service n° 2008-158 du 5 décembre 2008
- ✓ BO n° 47 du 11 décembre 2008

Conditions à remplir

- Être soit :
 - Titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH
 - Titulaire du diplôme de psychologue scolaire
 - Nommé à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire
- Avoir exercé **pendant 5 ans au moins** au 1^{er} septembre de l'année de l'examen (2010) dans un emploi relevant de l'ASH, dont 3 ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

Une priorité sera accordée aux candidats ayant encore au moins trois années de services à effectuer à l'issue du stage. Les dossiers pourront être téléchargés depuis le site de l'inspection académique ou seront fournis sur demande par la DIPER – 03 86 72 20 22. Ils devront être retournés à l'IEN de circonscription pour **le 12 janvier 2009**.

Réunion d'information

Une réunion d'information est organisée à l'intention des personnels qui souhaitent suivre un stage préparant au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée pendant l'année 2009-2010. Cette réunion se tiendra à l'inspection académique **le mercredi 7 janvier 2009 de 14 h 00 à 15 h 30**.



Rappel suite à la parution du 19 décembre 2008 sur le site IA 89

Stage de préparation au diplôme d'état de psychologue scolaire – Année 2009-2010

Références

- ✓ Décret n° 89-684 du 18 septembre 1989
- ✓ Arrêté du 16 janvier 1991 et note de service 91-022 du 29 janvier 1991
- ✓ Note de service n° 2008-160 du 9 décembre 2008 – BO n° 48 du 18 décembre 2008

Conditions à remplir

- Être instituteur ou professeur des écoles titulaire et avoir effectué trois ans de services effectifs d'enseignement dans une classe (les services effectués en RASED ne sont pas considérés comme de l'enseignement)
- Être titulaire de la licence de psychologie (les candidatures des enseignants qui se présenteront à la licence de psychologie en juin 2009 seront acceptés sous réserve d'admission)
- S'engager à exercer, à l'issue de la formation, les fonctions de psychologue scolaire pendant trois années consécutives dans le département où l'admission a été prononcée
- Une priorité sera accordée aux candidats ayant encore au moins trois années de service à effectuer.

Les dossiers de candidature pourront être téléchargés depuis le site de l'inspection académique ou seront fournis sur demande par la DIPER – 03 86 72 20 22. Ils devront être retournés à l'IEN de circonscription **pour le 19 janvier 2009**.

Réunion d'information

Une réunion d'information est organisée à l'intention des personnels qui souhaitent suivre un stage préparant au diplôme d'Etat de psychologue scolaire pendant l'année 2009-2010. Cette réunion se tiendra à l'inspection académique **le mercredi 7 janvier 2009 à 15 h 30**.



Allègement de service – Année scolaire 2009-2010

(Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007)

Dans le cadre des mesures de prévention et d'accompagnement des personnels qui connaissent une altération de leur état de santé, la possibilité d'un allègement de service peut être sollicitée.

La demande établie sur papier libre doit être motivée, et transmise à Mme le Docteur BOIRON, médecin de prévention, **sous couvert de M. l'Inspecteur d'Académie, DSDEN de l'Yonne**. Elle doit être accompagnée des certificats médicaux.

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle, accordée pour l'année scolaire. Il ne saurait être renouvelé systématiquement l'année suivante, ce qui n'exclut pas cependant qu'un allègement soit accordé plusieurs années de suite, notamment selon un quotient dégressif afin que l'agent concerné revienne progressivement vers un service complet.

Les demandes pour 2009-2010 devront être présentées impérativement pour le 20 mars 2009.



Demandes de disponibilité – Année scolaire 2009-2010

(Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié)

Les personnels enseignants du 1^{er} degré souhaitant déposer une demande de disponibilité pour l'année scolaire 2009-2010 sont priés d'en faire la demande par écrit à l'Inspecteur d'Académie – DSDEN de l'Yonne – division du personnel (DIPER1/1) **avant le 15 mars 2009**.

 **CETTE INFORMATION NE CONCERNE QUE LES NOUVEAUX DEMANDEURS.**



Précompte de grève

Vous trouverez en pièce jointe l'imprimé à remplir, afin d'attester votre présence en classe lors des journées de grèves, ou de justifier votre absence.

Cet imprimé dûment complété devra être retourné sous 48 heures, soit par courrier, soit par courrier électronique, faute de quoi une journée sera précomptée sur le salaire en cours de saisie.

Vous pourrez également le télécharger depuis le site de l'inspection académique :

<http://ia89.ac-dijon.fr/?imprimés#greve>



Stage de préparation au CAPA-SH – Année scolaire 2009-2010

Références

- Décret 2004-13 du 5 janvier 2004, arrêté du 05/01/2004 paru au BO spécial n° 4 du 26/02/2004
- Note de service n° 2006-205 du 11.12.2006
- Note de service n° 2008 non encore parue au BO

Conditions à remplir

- Être instituteur ou professeur des écoles titulaire
- S'engager à exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années dans l'option choisie

Les départs en formation porteront sur les options suivantes :

- ✓ Option D
- ✓ Option F (sous réserve)

Les candidats intéressés par le stage doivent demander un dossier à la division du personnel (DIPER 1/1, tél. 03 86 72 20 22) et le retourner pour le 6 février 2009 à l'IEN de circonscription.

Réunion d'information

Une réunion d'information sera organisée à l'intention des enseignants qui sont intéressés par le stage de préparation au CAPA-SH pour l'année scolaire 2009-2010. La date en sera prochainement indiquée sur le site de l'inspection académique.

Communiqué du conseiller pédagogique en EPS

Message aux écoles proposant des actions « Sécurité Routière »

Les écoles ayant prévu de mettre en œuvre des actions de première éducation à la route s'inscrivant dans l'objectif *agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres* pourront utilement s'adresser à l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP). Celle-ci peut, à votre demande, organiser des séances d'éducation à la sécurité dans les transports en communs.

Contacts

- par courrier : M. Jean-Yves GAUCHET, 17 grande rue, 89000 PERRIGNY
- tél. 03 86 46 57 24
- mél. adateep89@wanadoo.fr



39^e Concours international de dessin Eurojeunes 2009

Ce concours de dessin, parrainé par le ministère de l'éducation nationale, est organisé par le crédit mutuel dans le cadre d'une manifestation regroupant sept pays d'Europe (Allemagne, Suisse, Italie, Autriche, Luxembourg, Finlande et France). Cette année, il comporte également un atelier écriture.

Le thème retenu pour 2009 est *Plus de solidarité, ça dépend aussi de toi !*

Il a pour objectif de sensibiliser les enfants et les adolescents sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans le domaine de la solidarité, de l'entraide, de l'environnement...

Il est ouvert aux élèves du cours élémentaire et cours moyen des écoles élémentaires publiques et privées sous contrat, ainsi qu'aux collégiens et lycéens.

Il se déroulera jusqu'au **15 avril 2009**. Vous devez déposer les dessins et les écrits dans le Crédit mutuel le plus proche de votre école ou de votre établissement.

Les participants verront leur travail récompensé.

Si vous souhaitez obtenir du matériel (avant le 20 février 2009) ou plus d'informations, vous pouvez vous adresser au crédit mutuel enseignant de l'Yonne par courriel à l'adresse cme89@creditmutuel.fr



***L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne***

Jean-Michel HIBON